

Réunion du 25 juin 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 68
Nombre de votants : 81

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq juin à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM Guy LAFFITTE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, David CRABOS, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Michel DARETTE, Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Dominique TOUYA, Jean-Jacques TEIXEIRA, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Véronique REMY, Yves SALANAVE-PEHE, Michel CAMDESSUS, Encarnacion CANTON, François MATEOS, Olivier MOUNOLOU, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Jean-Luc MARTIN, Jean-Pierre BOUNINE, Luis Miguel CONEJERO, Pierrette DOMBLIDES, Louis-Philippe DUPOUY, Jean-Louis GROUSSET, Emmanuel HANON, Christine LABORDE, Jacques LABORDE, Céline LEMBEZAT, Madeleine PICHAREAU, Hélène MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, Daniel BIROU, Michel LABOURDETTE, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Franck VIREBAYRE-GASTON, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Gérard DUCOS, Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Jean-Pierre CAZALERE, Alice BENAVENTE (pouvoir à M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ), Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET, Michel LAURIO, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Hervé LAFITTE (pouvoir à Mme Maryse PAYBOU), Jean-Simon LEBLANC (pouvoir à M. Dominique TOUYA), Michel JESER, Paul MONTAUT, Gilbert AURRIAC, Anthony BERBEL (pouvoir à Mme Encarnacion CANTON), Corinne CARRIAT (pouvoir à Mme Sylvie MOUSQUES dit CABANOT), Bruno CIOSSE, Patrice LAURENT (pouvoir à M. Jacques CASSIAU-HAURIE), Jeanne LUGA (pouvoir à M. François MATEOS), Joëlle BAYLE-LASSERRE (pouvoir à Mme Christine LABORDE), Yves DARRIGRAND (pouvoir à Mme Pierrette DOMBLIDES), Marc DESPLAT (pouvoir à M. Emmanuel HANON), Geneviève GUICHEMERRE, Jeanne LAMAZERE (pouvoir à M. Jean-Louis GROUSSET), Marie-Hélène MAREST, Jean-Jacques SENSEBE (pouvoir à M. Jacques LABORDE), Jérôme TOULOUSE, David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET), Jean-Claude MORERE, Maïthé MIRASSOU.

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

**RAPPORT N° 20 : GEMAPI : CONVENTIONS AVEC LE SIGP POUR LA REALISATION
D'UNE ETUDE HYDRAULIQUE DU GAVE DE PAU ET DE TRAVAUX
D'ENTRETIEN : AUTORISATION DE SIGNATURE**

Rapporteur : Mme Céline LEMBEZAT

La CCLO au même titre que la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, la communauté de communes du Pays de Nay et la communauté de communes Béarn des Gaves est adhérente au SIGP, par représentation-substitution de ses communes anciennement adhérentes.

Le SIGP est maître d'ouvrage de la Déclaration d'Intérêt Général des programmes de travaux d'entretien du gave de Pau pour la période 2017-2022, dont les actions correspondent à la compétence GEMAPI.

Le programme de gestion 2018 porte globalement sur la restauration végétale des berges sur des secteurs prédéfinis, le traitement ponctuel des embâcles et atterrissements, la réouverture de chenaux et entretien d'annexes hydrauliques, le nettoyage des berges et du lit mineur.

Pour le périmètre de la CCLO, les travaux consisteront en 2018 en la réouverture de chenal et d'annexe hydraulique sur atterrissement rive droite à Gouze et le traitement d'atterrissement, arasement et régalinge de matériaux, enlèvement d'embâcles, rive droite à Artix-Bézingrand.

Il convient donc de fixer par convention les modalités administratives et financières de la participation de la CCLO à ce programme de gestion 2018 au prorata des cotisations des EPCI-FP membres, déduction faite d'éventuelles subventions.

Pour l'année 2018, la participation CCLO est évaluée à 22 372€ sachant qu'elle sera ajustée après consultation des entreprises et confirmation du montant des subventions.

Par ailleurs, au-delà de ces travaux d'entretien, il est nécessaire de mener une étude hydraulique sur le gave de PAU car la crue de juin 2013 a généré d'importants problèmes d'inondation et d'érosion sur des zones à enjeux territoriaux dans le département des Pyrénées Atlantiques et a conduit à réévaluer les risques associés.

Afin d'harmoniser et de mettre à jour la connaissance hydraulique du gave de Pau suite à cette crue, le SIGP réalise une démarche coordonnée d'études hydrauliques sur l'ensemble du bassin versant de son territoire d'intervention. Cette étude a déjà été menée sur les territoires de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées et Communauté de communes Pays de Nay, sous maîtrise d'ouvrage SIGP.

Il reste donc à la mener sur le territoire de la CCLO. Pour cela les modalités de réalisation administrative et financière doivent être fixées également par convention avec le SIGP.

La participation financière de la CCLO est évaluée à 9000 € pour l'année 2018, le solde sera versé en 2019 après déduction des subventions attendues et de la participation financière du SIGP.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer la convention avec le SIGP pour les travaux de gestion 2018 du gave de Pau, convention annexée à la présente délibération.
- **d'autoriser** son Président à signer la convention avec le SIGP de réalisation d'une étude des incidences des crues du gave de Pau sur le territoire de la CCLO, convention annexée à la présente délibération.
- **de décider** d'y affecter les crédits déjà disponibles au budget 2018.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Jacques CASSIAU-HAURIE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 27/06/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 27/06/2018